

Arrondissement : **LE BLANC**

Canton : **ST-GAULTIER**

Commune : **RIVARENNES**

Département : **INDRE**

Date d'envoi : 25 septembre 2012

TITRE : **Economie et social au conseil municipal de Rivarennnes**

Réuni le 21 septembre 2012, sous la présidence de Monsieur LAMAMY Jean Marie, le conseil municipal de Rivarennnes a pris les décisions suivantes :

Boulangerie :

➤ Le Maire donne un état des divers travaux engagés sur les locaux commerciaux afin de répondre aux normes en vigueur. (Plomberie – chauffage – électricité - couverture...) et sollicite auprès du département la subvention la plus élevée possible dans le cadre du fonds départemental d'aide au maintien des activités commerciales en zone rurale.

Travaux divers :

➤ Plan accessibilité : présentation du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics et d'un diagnostic pour l'accessibilité des établissements recevant du public. Ce document est transmis au conseil général pour avis.

➤ FAR 2013 : des travaux de voirie sont programmés ainsi que l'aménagement de la place de l'église et de ses abords en prenant en compte le plan d'accessibilité.

➤ Salle polyvalente : nettoyage toiture : 1 500€

➤ Travaux de mise aux normes électriques suite à commission de sécurité : 4 150€

➤ Village de Laveau : les travaux liés à la réfection des canalisations eau potable se terminent, les travaux de voirie (caniveaux, enrobé...) vont démarrer. Le cabinet d'études D.B. est chargé en qualité de maître d'œuvre du suivi du dossier.

Questions diverses :

➤ Présentation des rapports d'activités : communauté de communes Brenne Val de Creuse et syndicat eau potable région de Saint Gaultier.

➤ Les élus donnent un avis favorable à l'organisation des prochaines foulées du parc (édition 2013)

➤ Après large débat, les Elus émettent un avis favorable à la réalisation d'une maison familiale d'accueil avec prise en charge des personnes âgées ou handicapées susceptible d'accueillir six personnes.

➤ La commune décide d'adhérer au contrat standard assurance groupe personnel souscrite par le centre de gestion de la fonction publique territoriale.